

**FORMULAIRE DE DEMANDE  
POUR UN PERMIS D'OPÉRATION CADASTRALE**

➤ **Emplacement des travaux :**

**Identification du demandeur :**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

➤ **Identification du propriétaire de l'immeuble:**       même que le demandeur

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

➤ **Documents requis :**

- Formulaire de demande de permis de lotissement rempli et signé.
- Trois copies du plan de l'opération cadastrale à une échelle de 1 : 1000, 1 : 500, 1 : 250, 1 : 200 ou 1 : 100 incluant :
  - a) L'identification cadastrale du ou des terrains concernés de même que celle des propriétés adjacentes;
  - b) Les dimensions du ou des lots existants et projetés;
  - c) Les détails de l'opération cadastrale projetée et les résultats de celle-ci;
  - d) L'utilisation du sol actuelle ou projetée sur le site et sur tout terrain adjacent que couvre le plan
  - e) L'emplacement de toute construction existante;
  - f) Le tracé de toute voie de circulation existante;
  - g) Le tracé de tout droit de passage ou servitude existant ou requis;
  - h) La localisation de tout fossé, ruisseau, cours d'eau ou boisé existant;
  - i) L'emplacement, la superficie et les dimensions des terrains devant être cédés à la Municipalité pour fins de parcs ou de terrains de jeux (le cas échéant);
  - j) Un tableau où sont indiqués les superficies que le requérant entend réserver pour chacun des usages, ainsi que le pourcentage que représentent ces superficies par rapport à l'aire totale;
  - k) La date de préparation du plan, le titre, le nord astronomique, l'échelle utilisée et le nom du professionnel ayant préparé le plan;
  - l) Dans le cas d'un projet en copropriété divise, le plan doit indiquer les parties exclusives et les parties communes;
- Une copie du ou des actes publiés si le terrain bénéficie d'un privilège à une opération cadastrale en vertu de l'Article 256.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);
- Les documents relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé, s'il y a lieu;
- Dans les secteurs de non-remblai, un relevé d'un arpenteur-géomètre démontrant les limites des zones de grand courant (récurrence 0-20 ans) et de faible courant (récurrence 20-100 ans) d'une plaine inondable comprenant la localisation exacte des limites des zones inondables ainsi que des cotes vingtenaire et centenaire. L'extrapolation des cotes doit se faire conformément aux dispositions du chapitre ayant trait aux dispositions applicables à la protection de l'environnement et du paysage du règlement de zonage en vigueur;
- Tout autre renseignement ou document utile à la compréhension du projet



➤ **Date de la demande** : \_\_\_\_\_

➤ **Signature du demandeur** : \_\_\_\_\_

L'inspecteur responsable de l'émission du permis dispose de soixante (60) jours pour émettre celui-ci à partir de la date de dépôt de la demande complète et des documents requis. Des frais sont applicables à l'émission d'un permis. TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE SERA PAS TRAITÉE.